

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUEANAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 79-2020

Objet : Projet d'avenant N°1 - Marché de services pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration de POULIC AN AOD à DOUARNENEZ

Rapporteur : Hugues TUPIN

Par délibération en date du 28 Novembre 2019, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché d'exploitation de la station d'épuration de Poulic an Aod à Douarnenez. L'article 43 du CCATP du marché évoque un coefficient K_{DON} utilisé annuellement afin de réviser le montant de la dotation DON du fonds GER (Gros Entretien Renouvellement) dont le fonctionnement est décrit à l'article 36.3.

La formule de calcul de ce coefficient n'apparaissant pas dans le cadre du marché initial, l'article 43 du CCATP est complété par :

$$K_{DON} = 0,20 + \left(0,40 \frac{ICHT-E}{ICHT-Eo} + 0,40 \frac{IM}{IMo} \right)$$

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 7 septembre 2020,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,
Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant 1 du marché de services pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration de POULIC AN AOD à DOUARNENEZ.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

Le Président,
Philippe AUDURIER



Signature of Philippe Audurier and official stamp of Douarnenez Communauté.